

Droits d'auteur & Numérique

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les droits d'auteur sans jamais oser le demander.





Présentation par

Valérie VARNEROT

Maître de Conférences
en Droit Privé à l'Université
Picardie Jules Verne



Droits d'auteur : c'est quoi ?

Droit patrimonial

Rémunération

Reproduction

Représentation

Cessible

Droit moral

Divulgarion

Paternité

Respect

Incessible et perpétuel

Utilisation de l'oeuvre





A qui dois-je m'adresser pour pouvoir utiliser l'oeuvre d'un tiers et comment formuler ma demande ?

- Dès lors que l'on utilise les ressources créées par un tiers quelles que soient leurs natures :
 - je consulte les modalités de partage définies par l'auteur (licence creative commons etc...)
 - si les modalités ne sont pas précisées, je formule une demande écrite d'utilisation.
- Pour les ressources "Tous droits réservés", vous devez solliciter l'autorisation de l'auteur de la ressource avant toute reproduction ou représentation y compris dans le but pédagogique.



Quelles sont les conditions de protection et de titularité des droits des oeuvres collaboratives ?

- Sur un travail collaboratif, les droits appartiennent aux auteurs qui ont concouru la création de l'oeuvre.
- L'autorisation unanime de tous les co-auteurs est nécessaire pour toutes reproductions ou représentations quelle que soit la nature du travail réalisé.



Puis-je utiliser un schéma, une partie d'un contenu pris sur internet ou dans des ouvrages ?

- L'utilisation est possible dans l'une des conditions suivantes :
 - la licence sous laquelle la ressource est diffusée me le permet,
 - l'oeuvre est tombée dans le domaine public,
 - l'exception de courte citation,
 - l'exception d'analyse,
 - l'exception dite "pédagogique"



Centre Français
d'exploitation
du droit de Copie

<http://www.cfcopies.com/>

Spécificités du numérique





Les hyperliens

- Création de liens hypertextes autorisée si :
 - l'oeuvre est librement accessible au public,
 - la ressource est licite (autorisation de diffusion)
 - si il ne contourne pas des mesures de restriction d'accès



Les licences creative commons

ATTRIBUTION



ATTRIBUTION / PAS DE MODIFICATION



ATTRIBUTION / PAS D'UTILISATION
COMMERCIALE / PAS DE
MODIFICATION



ATTRIBUTION / PAS D'UTILISATION
COMMERCIALE



ATTRIBUTION / PAS D'UTILISATION
COMMERCIALE / PARTAGE DANS LES
MÊMES CONDITIONS



ATTRIBUTION / PARTAGE DANS LES
MÊMES CONDITIONS



Guide des bonnes pratiques

- Indiquer le nom, prénom de l'auteur de la ressource, la date et les conditions de diffusion du document (exemple : licence creative commons choisie),
- Citer les sources utilisées dans vos documents pédagogiques (exemples : auteur d'une illustration, titre, localisation etc..) et utiliser une démarcation (" "),
- Veiller au remplissage des champs lors du dépôt de votre cours lors du dépôt sur la plateforme afin qu'il soit facilement identifiable par le destinataire,
- S'assurer d'avoir l'autorisation de diffusion , d'exploitation des ressources déposées sur la plateforme.

Vous souhaitez en savoir d'avantages sur les Droits d'auteur ?



Inscrivez-vous !

FORMATION :

Accompagnement juridique pour la conception des supports de cours, travaux et publications.

RENSEIGNEMENTS :

drh-formation@u-picardie.fr



Bibliographie

Privés de savoir ? #DATAGUEULE 63 :

<https://youtu.be/WnxqoP-c0ZE>

Centre Français d'exploitation du droit de Copies:

<http://www.cfcopies.com/>

Conditions Générales d'Utilisation de la plateforme pédagogique INES:

<https://www.u-picardie.fr/disi/CGU-INES/CGU-INES.pdf>